

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4734

présenté par

M. Garot, Mme Jourdan, M. Leseul, M. Potier, Mme Battistel, M. Jean-Louis Bricout, M. Juanico,
M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet et Mme Untermaier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

Le code de l'urbanisme est ainsi modifié :

Après l'alinéa premier de l'article L. 421-6 du code de l'urbanisme, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« À compter de la publication de la loi n° portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, un moratoire sur la délivrance des autorisations d'urbanisme ayant pour objet de permettre la construction, l'extension ou la transformation d'un bâtiment existant en un entrepôt logistique d'une surface supérieure à 3 000 m² au départ duquel la majorité des biens stockés sont livrés directement ou indirectement à travers des entrepôts de transit, au consommateur final à la suite d'une commande effectuée par voie électronique est instauré sur l'ensemble du territoire de la République française. Ce moratoire est d'application immédiate y compris aux dossiers en cours d'instruction. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés et proposé par les Amis de la Terre instaure un moratoire sur les entrepôts de e-commerce de plus de 3 000m².

Il vise à contribuer fortement à l'atteinte des objectifs de lutte contre l'artificialisation et à la mise en oeuvre de la volonté de la Convention Citoyenne pour le Climat ayant rappelé l'importance d'inclure les entrepôts de e-commerce dans l'article 52. Le présent amendement contribue également à l'atteinte de l'objectif général de réduction des émissions de gaz à effet de serre poursuivi par le projet de loi, en réduisant l'empreinte carbone des importations de produits, ainsi que les besoins en transport routier de marchandise, via la limitation de la surcapacité commerciale.

L'e-commerce augmente massivement le transport par avion des marchandises, et représente déjà 50 % de l'activité du leader du secteur DHL. Le dumping sur les prix (y compris via la fraude à la

TVA) et la livraison ultra-rapide des géants du e-commerce participent à l'explosion des niveaux de consommation de produits neufs importés et polluants. 42 vêtements et 15 produits électroniques par habitant étaient mis sur le marché français en 2019. Amazon, à elle seule, importe déjà plus d'1 milliard de produits chaque année.

Cet amendement participe également à l'atteinte de l'objectif d'intérêt national supérieur de préservation des emplois. La destruction de 81 000 emplois en solde net en France due à l'expansion des pures players du e-commerce, ainsi que la fraude massive à la TVA sur les marketplaces qui a coûté 5 milliards d'euros à l'État en 2019, appelle une action forte et rapide.

La fixation d'un seuil de 3 000 m² déclenchant le moratoire vise à favoriser les infrastructures de e-commerce locales destinées à supporter l'activité des commerces de proximité français.